

Charte d'engagement

Je soussigné(e).....
m'engage à utiliser les couches lavables acquises et ayant fait l'objet d'une aide par le SIPOM pendant la période complète durant laquelle l'enfant portera des couches.

J'accepte de répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération, et éventuellement de participer aux conférences de presse ou reportages qui pourront être réalisés.

Date et signature



Idees reçues :

Les couches lavables ne sont pas fiables, les fuites sont fréquentes : FAUX

Elles sont munies d'élastiques afin que le change s'adapte parfaitement à la morphologie de bébé. De plus, la culotte de protection est imperméable et protège des fuites.

L'utilisation des couches lavables demande un investissement plus important en temps : FAUX

Changer l'enfant ne demande pas plus de temps qu'un linge habituel. Le feuillet sale est jeté et les couches lavées 2 à 3 fois par semaine dans la machine.

L'entretien des couches lavables est polluant : FAUX

L'éco bilan lié à l'utilisation des couches lavables par rapport aux couches jetables est moindre, même en tenant compte des consommations énergétiques et en eau nécessaires.

Dossier à faire parvenir au SIPOM
19, avenue Marie Curie - Z.I. de la Pomme - 31250 Revel
Tél. : 05 62 71 22 83 - contact@sipom.fr
www.sipom.fr



Et si ON
changeait
aussi nos
habitudes ?



Pensez aux
couches lavables !

Qu'est ce qu'une couche lavable ?

La protection en papier facilite l'entretien, elle sert à récupérer les selles, pour les jeter dans les wc ou dans la poubelle.
La doublure ou insert en coton augmente la capacité d'absorption des couches.
La couche lavable a la même forme que la couche jetable. Elle se referme au moyen d'une bande velcro ou de boutons à pression. Elle est munie d'élastiques aux cuisses et à la taille. La culotte de protection est imperméable, elle protège des fuites.

Aide du SIPOM Qui peut en bénéficier ?

Les textiles sanitaires représentent plus de 15% de notre poubelle d'ordures ménagères, soit un peu plus de 40kg par an et par habitant.

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le SIPOM s'engage à réduire ses quantités notamment en soutenant les parents et les assistantes maternelles qui souhaitent utiliser les couches lavables.

• Les particuliers :

Sur présentation des documents demandés dans le formulaire de demande d'aide à l'achat et de la charte d'engagement.

• Les assistantes maternelles :

Sur présentation des documents demandés dans le formulaire de demande d'aide à l'achat et de la charte d'engagement.

Chaque demande complète et remplissant les critères donnera lieu à un virement de 50 € pour l'achat de 12 couches lavables (ou 100 € pour deux lots) pour un enfant.



Les avantages

Pour bébé :

Toutes les couches sont douces et confortables. Elles peuvent être : en fibre de bambou, en coton, en chanvre, etc.

Les fibres naturelles respirent bien : cela évite certaines allergies au bébé.

Elles ne contiennent aucun gel absorbant ou plastique donc aucun produit chimique sur la peau de bébé.

Pour vous :

C'est une alternative économique pour les parents (600 € de dépenses pour l'acquisition de couches lavables de la naissance à la propreté, contre 1600 € de dépenses pour des couches jetables), de plus les couches lavables peuvent servir pour plusieurs enfants.

Le système a évolué. Désormais les fermetures de type velcro et boutons à pression ont remplacé les épingles.

Ces couches sont faciles d'utilisation et d'entretien.

Pour la planète :

Les couches réutilisables permettent de réduire la quantité de déchets produits.

Possibilité de recyclage dans les installations de textiles usés.



Formulaire de demande

Nom et prénom du demandeur : _____

Mère Père Tuteur de l'enfant Assistante maternelle

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Nom, prénom et date de naissance du ou des enfant : _____

Date et signature

A joindre :

- Un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille ou copie de l'agrément pour les assistantes maternelles
- Un justificatif de résidence sur une des communes du SIPOM de moins de deux mois
- Une copie de(s) facture(s) d'achat datées à partir du 19 mars 2013
- La charte d'engagement d'utilisation des couches lavables dûment signée
- Un RIB